

Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse

Comment faire une demande d'engagement de ne pas  
troubler l'ordre public

Une publication de la Division des services judiciaires du ministère de la  
Justice de la Nouvelle-Écosse

Mars 2006

# Quand dois-je utiliser un engagement de ne pas troubler l'ordre public?

Pour obtenir un engagement de ne pas troubler l'ordre public, vous devez avoir de sérieuses inquiétudes au sujet de votre sécurité, de la sécurité de votre conjoint ou de votre conjoint de fait ou de vos enfants ou bien de la sécurité de vos biens à cause du comportement d'une autre personne. Par exemple, dans le cas où quelqu'un a menacé de vous nuire ou de nuire à votre famille. La législation concernant les engagements de ne pas troubler l'ordre public est énoncée dans l'article 810 du Code criminel du Canada. Vous trouverez une copie de cet article au verso de cette brochure.

## Comment faire la demande?

### **1. Remplissez et renvoyez les formulaires**

Pour faire une demande d'engagement de ne pas troubler l'ordre public, présentez-vous au bureau de la Cour provinciale ou du Tribunal de la famille. Vous recevrez deux formulaires : une Déclaration de plainte et une Dénonciation (Formulaire NS 3/2). Remplissez ces formulaires et transmettez-les au bureau de la cour afin de rencontrer un juge de paix.

*Le personnel de la cour peut vous donner des renseignements sur le fonctionnement de la cour et sur les règles et procédures connexes, mais il ne peut pas vous donner de conseils juridiques. Pour obtenir des conseils juridiques, veuillez consulter un avocat.*

### **2. Rencontrez un juge de paix**

Une fois que vous aurez remis les formulaires remplis, vous verrez un juge de paix. Le juge de paix décidera si votre demande est recevable. Si c'est le cas, il vous demandera de jurer ou d'affirmer que les renseignements sont véridiques.

### **3. Obtenez une assignation et une date d'audience**

Une date d'audience sera alors fixée et le tribunal préparera et vous remettra une assignation.

### **4. Faites signifier l'assignation à l'autre personne**

L'assignation est le document légal qui impose à la personne contre laquelle vous demandez un engagement de ne pas troubler l'ordre public de se présenter devant la cour. Vous devez faire signifier ce document à la personne concernée, qui devient le défendeur. Vous ne pouvez pas signifier vous-même l'assignation.

L'assignation doit être signifiée par un agent de la paix, par exemple un officier de police ou un huissier. Ce service est parfois payant. Renseignez-vous auprès de votre poste de police ou consultez les pages jaunes de l'annuaire sous la rubrique

« Huissiers ».

L'agent de la paix va signifier l'assignation et envoyer un document au tribunal prouvant que l'assignation a été signifiée. La veille de la date fixée pour l'audience, vérifiez auprès du personnel de la cour que ce document a bien été reçu.

## Que se passe-t-il ensuite?

### ***Présentez-vous à la cour à la date fixée pour votre audience***

Vous devez vous présenter à la cour à la date indiquée dans l'assignation.

### ***Que se passe-t-il si l'autre personne ne se présente pas?***

Si l'assignation a été signifiée au défendeur et qu'il néglige de comparaître devant la cour à la date fixée, vous pouvez demander au juge, à ce moment-là, de délivrer un mandat d'arrêt à l'encontre du défendeur.

### ***Que se passe-t-il en cour?***

Si le défendeur se présente à la cour comme exigé, deux choses peuvent se produire. Soit le défendeur accepte de contracter l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, ce que le juge appelle un engagement, soit le défendeur refuse.

Si le défendeur accepte, le juge peut vous demander d'expliquer les circonstances qui vous ont amené à demander un engagement de ne pas troubler l'ordre public. Si le juge décide d'ordonner un engagement de ne pas troubler l'ordre public, ce document sera alors préparé par un fonctionnaire de la cour. Normalement, le défendeur et vous recevrez tous les deux une copie de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public avant de quitter le palais de justice.

Si le défendeur refuse, une date d'audience sera fixée avant que vous ne quittiez le palais de justice.

### ***Demandez conseil à un avocat au sujet de l'audience***

Nous vous recommandons de vous faire représenter par un avocat lors de votre audience ou de consulter un avocat au sujet de l'audience. Cette brochure ne vous donne pas de conseils juridiques. Elle est uniquement destinée à vous aider à faire une demande d'engagement de ne pas troubler l'ordre public. Une brochure sur les engagements de ne pas troubler l'ordre public est disponible auprès de la *Legal Information Society of Nova Scotia* (société d'information juridique de la Nouvelle-Écosse) ainsi qu'au bureau de la cour.

### ***Que se passe-t-il lors de l'audience?***

Lors de l'audience, le juge entendra votre témoignage, celui de tous les témoins que vous avez appelés à comparaître, ainsi que le témoignage du défendeur et de ses témoins. Le juge peut également passer en revue tous les documents que vous fournissez, par exemple des enregistrements audio, des photos ou des notes.

### ***Où puis-je obtenir plus de renseignements?***

Pour obtenir plus d'information sur l'auto-représentation devant la cour, consultez le site Web du ministère de Justice à l'adresse [www.gov.ns.ca/just/repselfmain.htm](http://www.gov.ns.ca/just/repselfmain.htm). Pour obtenir de l'information sur les tribunaux de la Nouvelle-Écosse, consultez le site [www.courts.ns.ca](http://www.courts.ns.ca). Pour de l'information sur la *Legal Information Society of Nova Scotia*, composez le 455-3135 dans la région d'Halifax ou le numéro sans frais 1 800 665-9779 en Nouvelle-Écosse. Vous pouvez également consulter leur site Web à l'adresse [www.legalinfo.org](http://www.legalinfo.org).

# Demande d'engagement de ne pas troubler l'ordre public

## ***Comment remplir la Dénonciation (Formulaire NS 3/2)***

### **A Nom du dénonciateur**

Indiquez ici votre nom au complet. Vous êtes appelé le dénonciateur. Cela signifie que vous faites une demande d'engagement de ne pas troubler l'ordre public, soit pour vous-même, soit pour le compte de quelqu'un d'autre.

### **B Adresse du dénonciateur**

Indiquez ici votre adresse municipale au complet, y compris la ville et le comté. Si votre adresse postale est différente, indiquez-la également. Sinon, la cour ne pourra pas communiquer avec vous.

Si vous ne voulez pas que la personne contre laquelle vous faites cette demande sache où vous vivez, donnez l'adresse d'un ami ou d'un parent. Demandez-leur tout d'abord la permission afin d'être sûr que la cour pourra communiquer avec vous à cette adresse.

### **C Faites-vous cette demande pour vous-même ou pour le compte de quelqu'un d'autre?**

Cochez la première case si vous faites cette demande d'engagement de ne pas troubler l'ordre public pour vous protéger.

Cochez la deuxième case si vous la faites pour protéger quelqu'un d'autre.

### **D Nom du plaignant**

Si vous avez coché la deuxième case, indiquez sur cette ligne le nom au complet de la personne qui a besoin de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public. Sur ce formulaire, cette personne est appelée le plaignant.

## **E Nom du défendeur**

La personne qui vous a, d'après vous, menacé ou fait du tort est appelée le défendeur sur ce formulaire. Indiquez ici son nom au complet, si vous le connaissez. Si cette personne utilise plusieurs noms, vous devez tous les indiquer. Inscrivez « alias » et indiquez les autres noms.

## **F Adresse du défendeur**

Indiquez ici l'adresse municipale au complet du défendeur, y compris la ville et le comté. Si son adresse postale est différente de son adresse municipale et si vous la connaissez, indiquez-la également.

Il est important que vous fournissiez autant de renseignements que possible permettant d'identifier le défendeur.

## **G Lieu de l'incident**

Où étiez-vous lorsque vous avez reçu la menace de préjudice? Indiquez l'adresse municipale et postale au complet. Soyez aussi précis que possible. L'incident doit avoir eu lieu en Nouvelle-Écosse.

## **H Date de l'incident**

L'incident doit avoir eu lieu dans les 6 mois qui précèdent la date à laquelle vous signez cette demande d'engagement de ne pas troubler l'ordre public, appelée aussi Dénonciation.

Indiquez ici le jour, le mois et l'année où a eu lieu l'incident. Si vous vous souvenez de la date exacte ou approximative, il vous suffit d'indiquer cette date. Veuillez écrire le mois en toutes lettres plutôt qu'en chiffres. Par exemple, 3 août 2002.

Si vous ne vous souvenez pas de la date exacte de l'incident, indiquez les dates entre lesquelles vous pensez qu'il a eu lieu. De l'espace est prévu pour deux dates. Par exemple, entre le 1<sup>er</sup> août 2002 et le 5 août 2002.

S'il y a eu plus d'un incident, indiquez les dates entre lesquelles les incidents ont eu lieu. Par exemple, entre le 2 août 2002 et le 14 septembre 2002.

## **Conseils pour remplir I et J :**

### **Type de comportement menaçant**

Il s'agit du type de comportement menaçant dont vous avez été victime – soit ce qui a été dit ou écrit (cela s'appelle « proférer des menaces »), soit ce qui a été fait. L'un ou l'autre de ces types de menaces peut s'appliquer. Si les deux sont applicables, remplissez les deux lignes. Cela doit concerner le même incident. S'il y a eu plus d'un incident, vous devrez décrire les autres incidents sur une feuille séparée et la joindre au formulaire de dénonciation. Inscrivez en tête de la feuille « Annexe à la dénonciation (Formulaire NS 3/2) » ainsi que votre nom.

N'oubliez pas d'indiquer la date de ces autres incidents comme vous l'avez fait à la ligne H.

## **I Type de comportement menaçant – Ce que la personne a dit ou écrit**

Proférer signifie « dire ». Décrivez ici ce que vous a dit ou vous a écrit la personne contre laquelle vous demandez un engagement de ne pas troubler l'ordre public. C'est une partie très importante de votre demande. Cela explique au juge ce qui s'est passé et c'est tout ce que le juge saura de votre cas jusqu'au moment de l'audience.

## **J Type de comportement menaçant – Ce que la personne a fait**

Décrivez ici ce que vous a fait la personne contre laquelle vous demandez un engagement de ne pas troubler l'ordre public. C'est une partie très importante de votre demande. Cela explique au juge ce qui s'est passé et c'est tout ce que le juge saura de votre cas jusqu'au moment de l'audience.

## **K Type de préjudice redouté – Préjudice au plaignant**

Risque de préjudice corporel à la personne qui a besoin de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public (c'est-à-dire le plaignant). Cochez cette case si c'est ce que vous craignez.

## **L Type de préjudice redouté – Préjudice au conjoint du plaignant**

Risque de préjudice corporel au conjoint de la personne qui a besoin de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, c'est-à-dire le conjoint du plaignant. Le terme « conjoint » signifie la personne à laquelle vous êtes marié ou avec qui vous vivez dans une relation de type mariage (union de fait) que cette personne soit du sexe opposé ou du même sexe. Inscrivez le nom complet du conjoint dans cet espace. Si cette personne utilise plusieurs noms, vous devez tous les indiquer. Inscrivez « alias » et indiquez les autres noms.

## **M Type de préjudice redouté – Préjudice à l'enfant ou aux enfants du plaignant**

Risque de préjudice corporel à l'enfant ou aux enfants de la personne qui a besoin de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public (l'enfant ou les enfants du plaignant). Inscrivez sur ces deux lignes le nom complet de chacun des enfants pour lesquels vous demandez l'engagement de ne pas troubler l'ordre public. Si vous n'avez pas assez d'espace sur le formulaire pour indiquer le nom de tous les enfants, inscrivez leur nom sur une feuille séparée et joignez-la au formulaire de dénonciation. Inscrivez en tête de la feuille « Annexe à la dénonciation (Formulaire NS 3/2) » ainsi que votre nom.

## **N Type de préjudice redouté – Préjudice aux biens du plaignant**

Risque de dommages matériels aux biens que possède le plaignant, par exemple une maison, le contenu d'un appartement, un animal domestique ou un véhicule automobile. Il n'est pas nécessaire de décrire les biens ici, indiquez simplement l'emplacement de ces biens. Donnez l'adresse municipale au complet du lieu où sont situés les biens.

## **O Votre demande**

Ce paragraphe énonce que vous demandez au juge d'ordonner un engagement de ne pas troubler l'ordre public à l'encontre du défendeur. Cet engagement impose au défendeur :

– de ne pas troubler l'ordre public et d'observer une bonne conduite pendant une période pouvant aller jusqu'à douze mois;

– de se conformer aux autres conditions que le juge lui ordonne de respecter. Ces « autres

conditions » peuvent comporter l'interdiction de communiquer avec le plaignant ou avec sa famille, de se rendre à proximité de son domicile, de son lieu de travail ou de son école ou d'être en possession d'armes. Lors de votre comparution devant la cour, soyez prêt à expliquer au juge toutes vos préoccupations. C'est ce qui aidera le juge à décider des « autres conditions » imposées dans l'ordonnance de la cour. Vous pouvez consulter vos notes lorsque vous êtes dans la salle d'audience.

## **P Dénonciateur**

Signez sur cette ligne, en présence d'un juge de paix, d'un juge de la Cour provinciale ou d'un juge du Tribunal de la famille. Le personnel de la cour vous aidera.

## **Q Verso du formulaire de dénonciation – Renseignements personnels à votre sujet**

Ces renseignements sont importants. Ils permettent à la cour de communiquer avec vous.

Vous êtes le dénonciateur. Indiquez ici votre nom au complet, ainsi que le jour, le mois et l'année de votre naissance, votre adresse postale au complet, y compris le code postal et un numéro de téléphone où il est possible de vous joindre. Veuillez écrire la date en toutes lettres, par exemple 3 août 2001.

Si vous ne voulez pas que la personne contre laquelle vous faites cette demande connaisse votre adresse postale, donnez l'adresse d'un ami ou d'un parent. Demandez-leur tout d'abord la permission afin d'être sûr que la cour pourra communiquer avec vous à cette adresse.

Si vous ne voulez pas que la personne contre laquelle vous demandez un engagement de ne pas troubler l'ordre public connaisse votre numéro de téléphone, indiquez un numéro où la cour peut vous laisser un message plutôt que votre propre numéro.

## **R Verso du formulaire de dénonciation – Renseignements personnels au sujet du défendeur**

Ces renseignements sont également importants. Si elle ne connaît pas la date de naissance du défendeur, la police risque de ne pas être en mesure de faire respecter l'engagement de ne pas troubler l'ordre public. Ces renseignements permettront à la cour et à la police néo-écossaise d'identifier cette personne et de prendre les mesures nécessaires.

Assurez-vous d'inscrire le nom au complet, la date de naissance, l'adresse postale au complet y compris le code postal et le numéro de téléphone du défendeur. Veuillez écrire la date de naissance en toutes lettres, par exemple 3 août 2001.

Si vous ne connaissez pas la date de naissance de la personne, indiquez son âge approximatif. Si cette personne utilise plusieurs noms, vous devez tous les indiquer. Inscrivez « alias » et indiquez les autres noms.

# DÉNONCIATION

(Art. 810 CC)

Les présentes constituent la dénonciation de \_\_\_\_\_  
(nom du dénonciateur)

de \_\_\_\_\_  
(adresse)

Nouvelle-Écosse, faite personnellement à titre de plaignant, ou pour le compte de

---

(plaignant)

Le dénonciateur déclare que \_\_\_\_\_  
(nom du défendeur)

de \_\_\_\_\_  
(adresse)

à \_\_\_\_\_,  
(lieu de l'incident)

Nouvelle-Écosse, le ou vers le / entre le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_  
et le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_ a

en proférant les mots suivants : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

en agissant de la manière suivante : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

fait craindre au plaignant que le défendeur ne cause :

un préjudice corporel au plaignant

un préjudice corporel au conjoint du plaignant \_\_\_\_\_  
(nom du conjoint)

un préjudice corporel à l'enfant ou aux enfants du plaignant

\_\_\_\_\_   
(nom de l'enfant ou des enfants)

un préjudice matériel à la propriété du plaignant située à

\_\_\_\_\_   
(adresse)

Le dénonciateur prie par conséquent que le défendeur reçoive l'ordre de contracter un  
ENGAGEMENT, avec ou sans caution, de ne pas troubler l'ordre public et d'observer une bonne

conduite pour toute période maximale de douze mois et de se conformer aux autres conditions raisonnables prescrites dans l'ENGAGEMENT, que la cour estime souhaitables pour assurer la bonne conduite du défendeur ou que le défendeur soit envoyé en prison pour une période maximale de douze mois, si le défendeur omet ou refuse de contracter l'engagement, conformément à l'article 810 du Code criminel.

JURÉ ou affirmé solennellement devant moi à  
\_\_\_\_\_, Nouvelle-Écosse  
le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

---

\_\_\_\_\_  
*Juge, juge de la Cour provinciale,  
juge du Tribunal de la famille, juge de paix*

\_\_\_\_\_  
*Dénonciateur*



REMARQUES :

## DÉCLARATION DE PLAINTE

(À remplir par la personne qui demande un engagement de ne pas troubler l'ordre public)

**Ce formulaire ne sera pas présenté au juge. Une copie de ce formulaire sera remise, sur demande, au défendeur (la personne contre laquelle vous demandez un engagement de ne pas troubler l'ordre public) ou à son avocat aux fins de la divulgation. Il peut être communiqué aux Services d'aide aux victimes ou à des organismes similaires et, dans certains cas, il peut être utilisé par le personnel de la cour pour mieux comprendre et traiter votre demande.**

Votre nom : \_\_\_\_\_

Nom de la personne que vous voulez placer sous engagement de ne pas troubler l'ordre public

Nom au complet : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de naissance (mois/jour/année) \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Quel incident vous a amené à demander un engagement de ne pas troubler l'ordre public?

À quelle date a eu lieu l'incident? (mois/jour/année) \_\_\_\_\_

Avez-vous appelé la police? O/N \_\_\_\_ Si la réponse est oui, quelles instructions avez-vous reçues de la police?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Si la réponse est non, veuillez expliquer pourquoi vous n'avez pas appelé la police.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Liste des témoins :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Votre signature \_\_\_\_\_ Date (mois/jour/année) \_\_\_\_\_

**Veillez détacher et enlever cette section.**

## Ce que dit la loi

L'article 810 du **Code criminel du Canada** s'énonce en partie comme suit :

### **Engagement de ne pas troubler l'ordre public En cas de crainte de blessures ou dommages**

810. (1) La personne qui craint, pour des motifs raisonnables, qu'une autre personne ne lui cause ou cause à son époux ou conjoint de fait ou à son enfant des lésions personnelles ou n'endommage sa propriété peut déposer une dénonciation devant un juge de paix. Une autre personne peut la déposer pour elle.

(2) Un juge de paix qui reçoit une dénonciation prévue au paragraphe (1) fait comparaître les parties devant lui ou devant une cour des poursuites sommaires ayant juridiction dans la même circonscription territoriale.

(3) La cour des poursuites sommaires ou le juge de paix devant lequel les parties comparaissent peut, s'il est convaincu, par la preuve apportée, que les craintes de la personne pour qui la dénonciation est déposée sont fondées sur des motifs raisonnables :

*a)* ou bien ordonner que le défendeur contracte l'engagement, avec ou sans caution, de ne pas troubler l'ordre public et d'observer une bonne conduite pour toute période maximale de douze mois, ainsi que de se conformer aux autres conditions raisonnables prescrites dans l'engagement, y compris celles visées aux paragraphes (3.1) et (3.2), que la cour estime souhaitables pour assurer la bonne conduite du défendeur;

*b)* ou bien envoyer le défendeur en prison pour une période maximale de douze mois, si le défendeur omet ou refuse de contracter l'engagement.

